



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le dix sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Emiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
10.11.2022  
Date de publication :

24-11-2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	30
Suppléant	1
Pouvoirs	6
Votants	37
19h05 Arrivée titulaire	+1
Votants	38
19h07 Arrivée titulaire	+1
Votants	39
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (arrivée à 19h05), M. Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME (arrivé à 19h07), Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT (pouvoir à Régine ENEE), Philippe PIARD (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

**N° 2022 / 157**

**Objet :**

**SERVICES AU PUBLIC  
- PETITE ENFANCE**

**Maison de santé à  
Frénouville :  
exonération de loyer**

Une réflexologue souhaite s'installer dans le dernier cabinet encore disponible à la maison de santé à Frénouville. Afin de l'aider à implanter sa nouvelle activité, il est proposé de lui accorder un trimestre gratuit de loyer. Ce trimestre devra être dû en cas de rupture anticipé du bail comme cela avait été le cas pour les deux autres cabinets.

Mme ARRUEGO indique qu'une réflexologue n'est pas une activité médicale, mais paramédicale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 32 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions :

☞ Décide d'exonérer la réflexologue s'installant à la maison de santé à Frénouville pour les 3 premiers loyers.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Alexandra LEPINAY

Le Président,  
Philippe PESQUEREL

